

# Grippe aviaire A (H5N1)



## Aperçu

La grippe aviaire A (H5N1) est une souche du virus de la grippe aviaire qui infecte principalement les oiseaux. Elle a été identifiée chez d'autres animaux et, dans des cas rares, a entraîné des infections chez l'humain.

## Situation actuelle

De nombreux cas d'infection par le virus A (H5N1) ont été observés chez des vaches laitières et des oiseaux aux États-Unis et au Canada. Même si les cas d'infection chez les humains sont principalement le résultat d'un contact direct avec des oiseaux infectés ou des environnements contaminés, Santé Canada indique que le risque d'infection demeure faible au Canada. La transmission d'humain à humain est rare.

## Prévention

La grippe aviaire se propage principalement par contact avec des matières contaminées comme les excréments et les sécrétions d'origine animale. Le virus se transmet par inhalation de ces matières ou par contact direct avec les muqueuses (par exemple, les yeux, le nez, la bouche). Des mesures de protection appropriées peuvent empêcher la transmission du virus à l'humain.

## Environnements à haut risque

Certains emplois nécessitent de manipuler des animaux ou de travailler dans des environnements contaminés par des excréments ou d'autres sécrétions d'animaux, ce qui augmente le risque d'exposition au virus A (H5N1). Les travailleuses et travailleurs ayant un contact étroit avec les animaux suivants ou travaillant dans des environnements contaminés par ces animaux doivent prendre des précautions appropriées :

- Volailles
- Animaux d'élevage (par exemple, le bétail, les chèvres et les porcs)
- Oiseaux sauvages et autres animaux sauvages
- Autres animaux chez qui la présence du virus A (H5N1) est suspectée ou confirmée

## Précautions

Si vous avez un contact étroit avec des animaux de cette liste ou travaillez dans des environnements contaminés, prenez les précautions suivantes :

- Portez un masque approprié (bien ajusté) et des lunettes de protection ou une visière.

- Portez des vêtements de protection, comme des gants, des bottes et une combinaison.
- Avant de nettoyer les zones contaminées, aspergez les zones sèches avec de l'eau à basse pression pour éviter que des particules se retrouvent dans l'air.
- Changez de vêtements et de chaussures, et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon avant de passer à d'autres activités.
- Suivez toutes les directives supplémentaires en matière de santé au travail, comme indiqué par votre prestataire de santé au travail, le ministère du Travail, le ministère de la Santé ou les autorités de santé publique.

## Évaluation des risques et mesures de contrôle

Dans une situation associée à un risque élevé, une évaluation des risques d'exposition professionnelle doit être effectuée. Les mesures de contrôle doivent empêcher la transmission du virus par inhalation ou par contact avec les muqueuses chez les travailleuses et travailleurs. Outre le port d'équipement de protection individuelle (EPI), des mesures d'isolement et de décontamination appropriées doivent être mises en œuvre pour empêcher une contamination accidentelle.

## Symptômes et signalement des cas

Comme bien d'autres infections grippales, les symptômes de la grippe A (H5N1) varient considérablement d'une personne à l'autre. Certaines personnes ne présentent aucun symptôme, alors que d'autres présentent des symptômes graves nécessitant une hospitalisation. Les symptômes comprennent :

- conjonctivite (yeux rouges);
- symptômes légers qui s'apparentent à ceux de la grippe :
- fièvre ou sensation de fièvre;
- toux;
- mal de gorge;
- congestion;
- douleurs musculaires ou courbatures;
- maux de tête;
- fatigue;
- essoufflement ou difficulté à respirer;
- pneumonie.

Les travailleuses et travailleurs présentant des symptômes grippaux et ayant été en contact avec des oiseaux, des animaux d'élevage ou des animaux sauvages doivent communiquer avec un(e) professionnel(le) de la santé et remplir les formulaires d'incident d'exposition et d'indemnisation. Ces personnes pourraient aussi devoir déposer une demande d'indemnisation des accidents du travail et aviser leur comité mixte de santé et de sécurité.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

**Service de santé-sécurité au travail du SCFP national** 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7  
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : [sante\\_securite@scfp.ca](mailto:sante_securite@scfp.ca)



**SCFP**